

Chastre, le 20 janvier 2009

Conformément à l'article L.1122-13, § 1er du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de convoquer

M

pour la première fois à la séance du Conseil communal qui aura lieu **le 28 janvier 2009 à 20 heures** à la Maison communale, 71 avenue du Castillon à 1450 Chastre.

ORDRE DU JOUR

SEANCE PUBLIQUE

1. Procès-verbal de la séance du 23 décembre 2008 : approbation (vote)
2. Dotation communale pour l'exercice 2009 en faveur de la Zone de Police : décision (vote)
3. Subsidés communaux prévus dans le cadre du budget 2009 : fixation (votes)
4. Rapport annuel accompagnant le budget de l'exercice 2009 : arrêt (vote)
5. Budget 2009 : arrêt (vote)
6. Marchés de dépenses courantes et de dépenses extraordinaires (montant inférieur à 12.500 €) : fixation du mode de passation de ces marchés : décision (vote)
7. CPAS : budget 2009 : approbation (vote)
8. Entretien des unités de chauffages dans les bâtiments communaux : marché de travaux : principe, cahier spécial des charges, mode de passation de marché : décision (vote)
9. Commission des handicapés : secrétariat : modification : décision (vote)
10. Castillon : mobilier de bureau et autre : principe, cahier spécial des charges, mode de passation de marché : arrêt (vote)
11. Enseignement : ouverture d'une demi-classe à Blanmont : ratification (vote)

HUIS CLOS

12. Personnel enseignant : désignations : ratification (vote)
13. IECBW : représentant communal : désignation (vote)

Par ordonnance :

Le Secrétaire communal,

Y. CHARLIER



Le Bourgmestre,

C. JOSSART